

## **Aide-mémoire**

### **Informations relatives au titulaire de l'autorisation dans la publicité destinée au public**

<b>Numéro d'identification:</b>	BW106_00_001
<b>Version:</b>	1.1
<b>Date de validité:</b>	17.06.2024

Critère	Mention obligatoire	Ajout autorisé	Interdit	Justification / remarques
Raison sociale du titulaire de l'autorisation	X			Selon inscription figurant dans le registre de commerce.
Adresse du titulaire de l'autorisation		X		Les éléments doivent être regroupés et il ne doit pas y avoir de mise en évidence particulière de certains d'entre eux. Sont interdites les formulations encourageant à prendre contact avec le titulaire de l'autorisation (art. 21, al. 1, let. g OPuM).
Numéro de téléphone et/ou de fax du titulaire de l'autorisation		X		Seulement à l'intérieur du bloc d'adresse et sans mise en évidence particulière de certains éléments. Sont interdites les formulations encourageant à prendre contact avec le titulaire de l'autorisation (art. 21, al. 1, let. g OPuM).
Adresse de messagerie du titulaire de l'autorisation		X		Adresse électronique générale dans le bloc d'adresse. Sont interdites les formulations encourageant à prendre contact avec le titulaire de l'autorisation (art. 21, al. 1, let. g OPuM).
Adresses spécifiques de messagerie (par ex. <a href="mailto:personne@entreprise.ch">personne@entreprise.ch</a> ; <a href="mailto:fonction@entreprise.ch">fonction@entreprise.ch</a> ; <a href="mailto:preparation@entreprise.ch">preparation@entreprise.ch</a> ; <a href="mailto:principeactif@entreprise.ch">principeactif@entreprise.ch</a> )			X	Encouragement à prendre contact avec le titulaire de l'autorisation (art. 21, al. 1, let. g OPuM).
Logo de l'entreprise		X		Si la raison sociale du titulaire de l'autorisation (selon inscription figurant dans le registre du commerce) ne fait pas partie du logo ou n'y est pas identifiable de façon manifeste, elle doit être mentionnée séparément en plus, de manière parfaitement lisible (mention obligatoire).

Critère	Mention obligatoire	Ajout autorisé	Interdit	Justification / remarques
Adresse du site Internet (= site web de l'entreprise)		X		Autorisée à condition que le site web soit indiqué avec l'adresse postale.
Slogan de l'entreprise		X		Autorisé à condition qu'il ne porte pas sur une préparation précise mais seulement sur son distributeur. Ne doit pas être mis en exergue mais doit apparaître au second plan par rapport aux textes publicitaires spécifiques au produit.
Remarques textuelles encourageant à prendre contact avec l'entreprise, telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>– « Pour toute question, adressez-vous (par courrier, courriel, etc.) à .... Nous nous ferons un plaisir de vous répondre. »</li> <li>– « Pour en savoir plus,... »</li> </ul>			X	Encouragement à prendre contact avec le titulaire de l'autorisation (art. 21, al. 1, let. g OPuM).
Remarques graphiques encourageant à prendre contact avec l'entreprise, telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Formulaire de contact insérés dans des sites web avec des remarques de type « Si vous avez des questions sur..., remplissez le formulaire ci-dessous. »</li> </ul>			X	Encouragement à prendre contact avec le titulaire de l'autorisation (art. 21, al. 1, let. g OPuM).
Témoignages de patients (récits d'expériences faites avec certains médicaments)			X	Encouragement à prendre contact avec le titulaire de l'autorisation (art. 21, al. 1, let. g OPuM).

Pour des plus amples informations, consultez l'édition 04/2009 du Journal Swissmedic, [pp. 364 ss.](#)